

Du « co-living » grâce à Edith Cavell



Le Soir Bruxelles-Brabant - 13 fév. 2018
Page 24

Garder un peu de l'esprit de solidarité et de résistance d'Edith Cavell à Uccle à travers des briques n'était pas chose aisée. Pourtant, la proposition de l'échevin de l'Urbanisme va dans ce sens. En effet, le collège ucclois vient de se mettre d'accord sur la future affectation des charges d'urbanisme du projet de Cavell Court. La commune souhaiterait créer des logements à espaces partagés au 313 rue Vanderkindere.

Pour rappel, suite au déménagement de la clinique Edith Cavell sur le site Delta à Auderghem, le groupe hospitalier Chirec a revendu Cavell au promoteur AG Real Estate. Celui-ci vient d'obtenir le feu vert de la commission de concertation pour aménager une polyclinique, des espaces commerciaux et surtout 150 appartements répartis sur plusieurs immeubles afin d'ouvrir l'îlot sur le quartier. À cela s'ajoutent 199 emplacements de parking. La densité du projet doit être un peu revue mais le promoteur devrait obtenir son permis dès les plus brefs délais.

Ce projet de grande ampleur génère des charges d'urbanisme assez conséquentes et qui posent questions à l'opposition écolo aussi bien au niveau régional que communal. En effet, AG Real Estate n'est plus obligé de proposer des logements conventionnés parmi les 150 appartements mais devra bien s'acquitter de charges pour un montant d'environ 900.000 euros.

Traditionnellement dans ce genre de dossier, c'est la commune qui fait une proposition d'affectation. À Uccle, Marc Cools (MR), échevin de l'Urbanisme, a proposé à ses collègues que le promoteur cède le 313 de la rue Vanderkindere dont il a la propriété. Le bâtiment est à proximité du projet générateur de charges d'urbanisme comme le veut la loi et il y effectuera quelques travaux préalables à la cession.

Actuellement, la maison comprend 8 studios qui étaient accessoires à l'activité de la clinique. « Ce projet va aider les jeunes à revenus moyens à s'installer dans la commune, commente Marc Cools. Ils pourront bénéficier d'un espace de qualité avec des zones privatives mais aussi des espaces à partager. » Le projet pourrait aussi faire la part belle au mélange des générations puisque les espaces communs peuvent servir à tous. Pour certains, le « co-living » serait d'ailleurs la nouvelle formule d'habitat pour vivre en ville.

V.Lh.

V.Lh.

Copyright © 2017 Rossel & Cie. Tous droits réservés